



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Délibération n°12

Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025

Direction des Ressources Humaines

Domaine de compétence :

4.1 - Personnel titulaire et stagiaire de la
Fonction Publique Territoriale

Le Lundi Trente Juin deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
23/06/2025

Membres présents : 20

Membres ayant donné pouvoir : 8

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 5

Nombre de votants : 28

Affiché le 03/07/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints**, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Madame Nathalie TILLIER à Madame Christelle BEURAIN, Madame Coralie PREUVOST à Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Marine NEMPONT à Madame Marie-Antoinette LISIK.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Justine GOSSELIN, Madame Laurence PLAISANT, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 28

Secrétaire de séance : Madame Caroline ROSSIGNOL

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer

Rapporteur : Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Recrutement de 3 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives et d'1 opérateur territorial des activités physiques et sportives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 313-1 et L 332-8,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisation les grades s'y rapportant pris en application des articles L 411-1 à L 411-9 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer,

Vu la consultation en date du 17 juin 2025 de la Commission municipale n° 2 « Piloter un service public de qualité »,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 juin 2025.

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de renforcer le service des sports avec le recrutement d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives,

Considérant la nécessité de renforcer l'école du Centre nautique de la Canche avec le recrutement d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives et d'un opérateur des activités physiques et sportives,

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer au tableau des effectifs du budget de la Ville d'Étaples-sur-Mer, 1 emploi permanent à temps complet dans le grade d'opérateur territorial des activités physiques et sportives

Filière : Sport

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Opérateur territorial des activités physiques et sportives

Grade : Opérateur sportif

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 30 juin 2025 :

- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

- De créer au tableau des effectifs du budget de la Ville d'Étaples-sur-Mer, 1 emploi permanent à temps complet dans le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe

Filière : Sport

Catégorie : B

Cadre d'emploi : Educateur territorial des activités physiques et sportives

Grade : Educateur sportif

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 30 juin 2025 :

- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

- D'adopter le tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer modifié et annexé à la présente délibération.

- De créer au tableau des effectifs du budget de la Ville d'Étaples-sur-Mer, 2 emplois permanents à temps non-complet (29 heures par semaine) dans le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe

Filière : Sport

Catégorie : B

Cadre d'emploi : Educateur territorial des activités physiques et sportives

Grade : Educateur sportif

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 30 juin 2025 :

- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Grade : Educateur sportif principal de 2ème classe

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 30 juin 2025 :

- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

- D'adopter le tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer modifié et annexé à la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville d'Étaples-sur-mer.

La délibération est adoptée par 28 voix pour.

Vu pour être affiché le 03 juillet 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



TABLEAU DES EFFECTIFS CONSEIL MUNICIPAL AU 25/06/25

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES		POURVU	
		Au 01/06/2025 TNC	Au 01/06/2025 TC	Au 01/06/2025 TNC TC	
AGENTS TITULAIRES					
Directeur général des services emploi fonc	A		1		
SECTEUR ADMINISTRATIF					
attaché hors classe	A		1		
attaché principal	A		4		3
attaché	A		6		5
édacteur principal de 1 ^{ère} classe	B		2		2
édacteur principal de 2 ^{ème} classe	B		1		1
édacteur	B				
adjoint principal de 1 ^{ère} Classe	C		24		22
adjoint principal de 2 ^{ème} Classe	C		10		9
adjoint administratif	C	2 (25/35 ^{ème} , 28/35 ^{ème})	8	1	6
SOUS TOTAL		2	56	1	48
SECTEUR TECHNIQUE					
ingénieur principal	A				
ingénieur	A		1		1
technicien	B		1		1
technicien principal de 1 ^{ère} classe	B				
technicien principal de 2 ^{ème} classe	B		2		1
agent de maîtrise principal	C		18		15
agent de maîtrise	C				
adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1 (29h45/35 ^{ème})	16	1 (29h45/35 ^{ème})	13
adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	4(2x25/35 ^{ème} , 22h30/35 ^{ème} , 29h45/35 ^{ème})	43	4 (2x25/35 ^{ème} , 22h30/35 ^{ème} , 29h45/35 ^{ème})	38
adjoint technique	C	3(3x28/35 ^{ème})	22	3(3x28/35 ^{ème})	15
SOUS TOTAL		8	103	8	84
SECTEUR SPORTIF					
Conseiller Principal des APS	A				
Conseiller des APS	A				
éducateur principal de 1 ^{ère} classe	B		6		5
éducateur principal de 2 ^{ème} classe	B		1		
éducateur des APS	B		2		
opérateur des APS	C		1		
SOUS TOTAL			10		5
SECTEUR ANIMATION					
animateur Principal de 1 ^{ère} classe	B		1		1
animateur principal de 2 ^{ème} classe	B				
animateur	B				
adjoint d'animation Principal de 1 ^{ère} classe	C		4		4
adjoint d'animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	2 (20/35 ^{ème}) 1(28/35 ^{ème})	5	2 (20/35 ^{ème}) 1 (28/35 ^{ème})	4

Agent en dispo ou
détachement (mis
avec les pourvus)

Retraites

+ DGS
Baillet S (CDI)

2 CCAS

2 CCAS

Mitternigk A (CDD)
Handtschoerwercker Y (CDD)

, - Martin F

adjoint d'animation	C	2 (26/35ème, 28/35ème)	2	2 (26/35ème, 28/35ème)	2
SOUS TOTAL		5	12	5	11
SECTEUR CULTUREL					
attaché de conservation du patrimoine	A		1		1
assistant de conservation	B				
assistant de conserv. principal 2ème classe	B		1		1
adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C		2		2
adjoint du patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	C		1		1
adjoint du patrimoine	C	1 (28/35ème)		1 (28/35ème)	
assistant d'enseig principal de 2ème classe	B		1		
assistant d'enseignement artistique	B		1		
SOUS TOTAL		1	7	1	5
SECTEUR POLICE					
Chef de Service	B		1		1
brigadier chef principal	C		3		2
Gardien Brigadier	C		6		4
Garde Champêtre Chef Principal	C				
SOUS TOTAL			10		7
SECTEUR SOCIAL					
atsem principal de 1 ^{ère} Classe		1 (28/35ème)	2	1 (28/35ème)	2
atsem principal de 2 ^{ème} Classe	C				
SOUS TOTAL		1	2	1	2
AUTRES TYPES D'EMPLOIS					
Contrat Adulte Relais			2		2
Contrat d'apprentissage			3		3
SOUS TOTAL			5		5
AGENTS NON TITULAIRES					
ntervenant peinture					
ntervenant chant		2		2	
ntervenant piano		1		1	
SOUS TOTAL		3		3	
TOTAL GENERAL		20	206	19	167

